



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat

Bouches-du-Rhône



➔ IMMATRICULATION PERSONNE MORALE

- Immatriculation au RM et au RCS :**
deux copies ou deux exemplaires de chaque document
- Entrée de champ RM :**
une copie ou un exemplaire de chaque document

Pièces relatives à la personne morale

- Expédition ou statuts signés par tous les associés :** deux originaux enregistrés auprès des services fiscaux dans un délai d'un mois à compter de leur signature + une copie
- Publicité dans un Journal d'Annonces Légales,** ou demande de la publicité, pour l'avis de constitution
- Certificat de dépôt des fonds** établi par la banque (date antérieure à la date des statuts)
- Etat des engagements souscrits** si ce dernier est repris par un document hors statut : deux originaux + une copie
- Procès-verbal de l'assemblée générale nommant le ou les gérants** (si pas nommé(s) dans les statuts) : deux originaux + une copie
- Rapport du Commissaire aux Comptes** si les apports en nature sont supérieurs à la moitié du capital social ou si la valeur de l'un des apports en nature est supérieure à 7500 € : deux originaux + une copie
- Récépissé de dépôts des actes** si le dépôt a été effectué préalablement au Greffe du Tribunal de Commerce
- Désignation de Commissaire aux comptes :** lettre d'acceptation du mandat + justificatif de son inscription à la Caisse Régionale des Commissaires aux Comptes s'il est inscrit hors du département

Pièces relatives aux dirigeants personnes physiques

- Justificatif d'identité**
 - Français, Suisses, ressortissants d'un pays membre de l'Union Européenne (sauf Bulgarie, et Roumanie) ou de l'Espace Economique Européen : Carte nationale d'identité en cours de validité avec traduction
ou Passeport en cours de validité avec traduction
 - Algériens : Titre de séjour en cours de validité avec mention "vie privée et familiale"
ou Passeport en cours de validité avec visa « D » longue durée
ou Récépissé du service des étrangers de la Préfecture, permettant l'immatriculation provisoire au RCS sur requête
 - Andorrans, Monégasques : Titre de séjour en cours de validité avec mention "vie privée et familiale"
 - Ressortissants Bulgares, Roumains et d'autres pays : Carte de résident (validité 10 ans)
ou Carte de séjour temporaire autorisant l'exercice d'une activité commerciale, industrielle ou artisanale
- Extrait d'acte de naissance** original de moins de trois mois
ou document consulaire traduit pour les étrangers
- Attestation sur l'honneur de non condamnation** indiquant la filiation (voir modèle joint)
- Attestation de statut du conjoint** (voir modèle joint)
- Attestation de suivi du Stage Préalable à l'Installation** ou **Attestation de dispense** ou **Chèque de 240€00 à l'ordre de la CMA des BDR**
- Pouvoir** si formalités réalisées par un mandataire
- Fiche de renseignements CFE** (voir modèle joint) ou les imprimés M0 et TNS
- Recto de la carte de sécurité sociale**

Pièces relatives au siège ou à l'établissement principal

- Création** : Bail commercial certifié conforme par le représentant légal
 - ou Contrat de domiciliation
 - ou Autorisation du Propriétaire + dernière taxe foncière ou titre de propriété
 - ou Titre de propriété ou Attestation notariée sur le local
 - ou Attestation de domiciliation de l'entreprise indiquant que le bail ne contient pas de clause contraire (loi du 1.8.03) + quittance de loyer ou facture (EDF ...)
 - ou Bail de sous-location + bail principal autorisant la sous-location ou, à défaut, autorisation expresse de la sous-location par le propriétaire sur papier libre ou dans l'acte de sous-location
- Achat** : Acte enregistré
- Location-gérance** : Contrat certifié conforme par le déclarant
NB : les Contrats de location gérance de taxi doivent être enregistrés auprès des services fiscaux
- Achat d'un droit au bail** : Acte de cession (enregistré si bail à durée indéterminée) et certifié conforme par le déclarant. En cas de changement d'activité, autorisation du propriétaire
- Dans tous les cas sauf "création"** : Publicité dans un Journal d'Annonces Légales ou demande de publicité comportant le cachet du journal, la date et le numéro de la publication (sauf cession de droit au bail où la publication n'est qu'une faculté)

Pièces spécifiques

- Activité soumise à qualification professionnelle (voir notice jointe)
- Activité réglementée (voir notice jointe)
- Requête pour pièces manquantes
- Autres :
-
-

Tarifs

Formalités	CMA 13 (1)	Greffe du Tribunal de Commerce (2)
Constitution sans activité	100 €	83 € 96
Création ou Cession de droit au bail	225 €	83 € 96
Achat ou Location gérance	225 €	235 € 82

En cas de paiement par chèque :

(1) Ce dernier doit être au nom du chef d'entreprise et à l'adresse de son établissement ou au nom d'un mandataire et libellé à l'ordre de La Chambre de Métiers et de l'Artisanat des BDR

(2) Libeller ce dernier à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de :

- Aix
- Marseille
- Salon
- Tarascon

**Afin d'éviter toute attente, le Centre de Formalités des Entreprises
vous invite à prendre rendez-vous**

Siège
5 bd Pèbre
13008 Marseille
Tel : 04.91.32.24 24
Fax : 04.91.23.34.44

Annexe d'Arles
Les Bureaux de Fourchon
1 bis av Charlie Chaplin
13200 Arles
Tel : 04 90 96 16 83
Fax : 04.90.96.80.03

Annexe de Venelles
1 impasse du Plateau de la Gare
13770 Venelles
Tel : 04 42 54 11 96
Fax : 04.42.54.21.97

Annexe de Salon de Provence
246 cours Gimon
13300 Salon de Provence
Tel : 04 90 56 37 60
Fax : 04.90.55.10.08